

**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE**

COMITE SYNDICAL
Séance du 27 janvier 2022

PRESENTATION DE DELIBERATION n°2022-08

Rapporteur : la Présidente

OBJET : adhésion au Campus des Métiers et des Qualifications Auto-Mobilités des Pays de Loire.

Le Campus des Métiers et des Qualifications Auto-mobilités en Pays de la Loire a été labellisé en octobre 2020.

L'importance du bassin d'activités et d'emplois de la filière des transports terrestres et de l'industrie mécanique et métallurgique au Mans et en Sarthe justifie cette création.

La définition d'un campus des métiers (extrait de la charte du Campus des Métiers) :

Priorité gouvernementale dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, les Campus des Métiers et des Qualifications sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence implanté dans une région. Ils contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social et à faciliter l'insertion des jeunes et des adultes dans l'emploi. Cet écosystème associe les enseignements secondaires aux enseignements supérieurs ; les élèves aux apprentis ; la formation tout au long de la vie dont sa première phase, la formation initiale (voie scolaire, apprentissage...) ; l'école aux entreprises, aux pôles de compétitivité et à la recherche.

Le Campus Auto-mobilités :

Le Campus des Métiers et des Qualifications Auto-Mobilités en Pays de la Loire labellisé en octobre 2020 par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est un réseau d'acteurs (entreprises, institutionnels et organismes de formation) de la filière de l'automobile regroupant automobiles, motocycles, vélos, gyropodes, et intégrant le développement durable et l'hydrogène, etc. sur le territoire sarthois.

Le lycée Le Mans Sud est l'établissement support de ce Campus.

Porté par la région des Pays-de-la-Loire et le Rectorat, et soutenu par les branches professionnelles de la filière en Pays-de-la-Loire, ce Campus a pour vocation de renforcer les liens entre le monde de la formation et celui de l'économie.

Les enjeux du Campus :

Les acteurs de ce campus souhaitent répondre aux enjeux d'accompagnement des entreprises dans les transitions en cours et à venir : numérique, énergétique, environnementale et sociétale pour développer de la compétence et de la compétitivité :

- *Apporter des réponses appropriées et coordonnées aux besoins des entreprises et des territoires pour développer de la compétence, de la compétitivité et insérer durablement dans l'emploi les publics formés*
- *Lutter contre les risques d'absence de qualification et de faible employabilité*
- *Adapter les formations aux transitions en cours et à venir*
- *Rendre attractifs les métiers et les formations, et notamment l'apprentissage*
- *Proposer un ensemble de formations du niveau 3 à la recherche avec des potentialités de parcours diversifiés, fluides et adaptés*
- *Favoriser le développement de la culture générale, de l'ouverture européenne et internationale*

- *Créer les synergies permettant de développer l'innovation pédagogique et organisationnelle*
- *Favoriser les coopérations technologiques au bénéfice des entreprises, des publics en formations et des équipes pédagogiques.*

Les 3 commissions thématiques actives :

- *Adéquation entre la carte des formations et les besoins en compétences d'aujourd'hui*
- *Innovation et besoins en compétences de demain*
- *Attractivité des filières liées à l'auto-mobilités et visibilité du campus (outils de communication, salons, événement phare du campus...)*

Les membres du campus sont des entreprises, les branches professionnelles, les acteurs de la formation initiale et continue, du secondaire et du supérieur, les acteurs de la recherche, les collectivités.

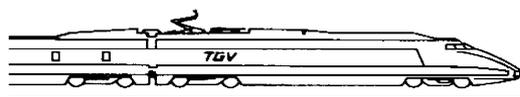
Le Syndicat mixte au travers de ses activités dédiées à l'innovation, à l'enseignement supérieur et à la recherche a intérêt à s'impliquer dans la dynamique du Campus particulièrement par sa participation aux 2 premières commissions mentionnées auparavant.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- approuver l'adhésion du SMAT au Campus des Métiers
- m'autoriser à signer tout document relatif à cette adhésion au Campus des Métiers et notamment le bulletin d'adhésion ci-joint ;
- inscrire à un prochain document budgétaire les crédits nécessaires au règlement de l'adhésion, fixée à 300 € pour l'année 2022, au 6281.

ANNEXE 1 – bulletin d'adhésion

ADOPTE



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical

====

SEANCE du jeudi 27 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 27 janvier à 9 heures, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le vendredi 21 janvier 2022 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Conformément aux dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, article 10, V, modifiant pour la période courant de la promulgation de ladite loi au 31 juillet 2022 l'article 11 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid, la réunion du Comité Syndical s'est tenue par visioconférence. Le quorum fixé à 1/3 des membres est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également ceux présents à distance. Un même élu peut être porteur de 2 pouvoirs.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Anne BEAUCHEF (visio) - Laurent PARIS (visio) - Véronique RIVRON (visio) - Patricia CHARTON (visio) - Damienne FLEURY (visio) - Sophie MOISY (visio) - Christine TAFFOREAU-HARDY (visio).

Absents et excusés :

Dominique LE MENER – Christophe ALLETON - Jean-Luc CATANZARO – Patrick DEMAZIERES – Frédéric ESCOLANO - Jacques GOUFFE - Carole HEULOT - Patrice LÉBOUCHER - Jacky MARCHAND - Pascal MARIETTE - Didier REVEAU - Olivier SASSO.

Procurations :

Mme Anne BEAUCHEF remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 4 novembre 2021 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance (signature de Mme La Présidente pour les élus présents à distance).

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.